

**Session ordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mardi 9 juin 2020, à 19 h 30
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté
ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure
	La secrétaire de direction	Isabelle Dagenais

2020-06-09 - 204

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2020-06-09 - 205

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 206

Adoption des procès-verbaux

Le maire résume le contenu des séances extraordinaires tenues les 19 et 28 mai et 2 juin 2020 pour les personnes présentes.

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2020 et des séances extraordinaires tenues les 19 et 28 mai et le 2 juin 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 12, 19 et 28 mai et le 2 juin 2020, tels que rédigés;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 207

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de mai 2020 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril, appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
89 784 à 89 935	757 006,39 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 208

Adoption - Règlement n° 3900-3-1

Règlement n° 3900-3-1 modifiant le règlement n° 3900-3 sur la circulation et le stationnement

Attendu la présentation du projet de règlement n° 3900-3-1 lors de la séance extraordinaire tenue le 2 juin 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire tenue le 2 juin 2020 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 3900-3-1 modifiant le règlement n° 3900-3 sur la circulation et le stationnement;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 209

Adjudication de soumission - Travaux de pavage et couches de correction - Phase 2 - Année 2020

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour une 2^e phase de travaux de pavage et couches de corrections pour l'année 2020 puisque les résultats de l'appel d'offres public précédent pour l'année 2020 était nettement inférieur au budget prévu à cet effet par la Ville pour l'année 2020 ainsi qu'à son estimation des coûts des travaux;

2020-06-09 - 209

(suite)

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Coût total
LEGD inc.	147 047,28 \$
Pavage E. Perreault inc.	155 940,59 \$
Pavages Chartrand inc.	157 400,77 \$
Eurovia Québec Construction inc.	163 258,75 \$
Pavage des Moulins inc.	173 899,68 \$
Uniroc Construction inc.	188 133,59 \$
Les Constructions Anor (1992) inc.	204 655,50 \$
Pavage Jérômien inc.	227 995,43 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	231 220,47 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de LEGD inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le contrat pour les travaux de pavage et couches de correction pour l'année 2020 soit confié à LEGD inc, et ce, considérant que son offre au montant de 147 047,28 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 210

Adjudication de soumission - Plans et devis définitifs et services durant la construction pour la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les services d'ingénierie relatifs aux plans et devis définitifs et services durant la construction pour la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable ;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Coût total Incluant les taxes	Pointage	Résultat
Les Services exp inc.	799 076,25 \$	85.53	1.69
Tetra Tech QI inc.	1 033 625,25 \$	78.25	1.24
Stantec Experts-conseils Ltée	1 066 565,59 \$	82.13	1.23
FNX-Innov inc.		67.38	

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Les Services exp inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que le contrat pour les services d'ingénierie relatifs aux plans et devis définitifs et services durant la construction pour la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable soit confié à Les Services exp inc., et ce, considérant que sa soumission, au montant de 799 076,25 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse, sous réserve de l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement numéro 997;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 211

Engagement de personnel - Adjointe administrative sur appel

Attendu la disponibilité plus restreinte du personnel sur appel de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Attendu qu'il doit être embauché de nouveaux remplaçants pour la liste de banque de personnel sur appel, et ce notamment, à titre d'adjointe administrative;

Attendu que douze (12) candidats ont postulé pour ce poste, mais que la majorité desdits candidats s'est désistée considérant que c'est un poste sur appel et qu'une candidate ne s'est pas présentée en entrevue;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Berenice Alvites et de Madame Myriam Haddad, pour deux postes d'adjointe administrative sur appel, et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 212

Engagement de personnel - Surveillant sur appel

Attendu que nous devons procéder à l'embauche de nouveaux surveillants pour notre liste de banque de personnel sur appel, et ce, en raison de la disponibilité plus restreinte de notre personnel sur appel;

Attendu l'offre d'emploi parue dans les divers sites internet et les réseaux sociaux pour les nouveaux postes de surveillant;

Attendu que douze (12) candidats ont postulé pour ce poste et que quatre (4) candidats ont été rencontrés en entrevue;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Madame France Auger et de Monsieur Vincent Pomerleau, pour occuper les nouveaux postes de surveillant à temps partiel, et ce, afin de combler notre banque de personnel sur appel;

Que leur entrée en fonction soit pour la mi-juin;

Que les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 213

Modification à la signalisation - Annexe F - Règlement n° 3900-3

Attendu que le marquage de la piste cyclable sur la rue Gauthier a pour effet de rétrécir la voie de circulation dans la courbe du côté impair ;

Attendu que si des véhicules se stationnent dans la courbe devant le 601 ou le 617 rue Gauthier, l'espace de circulation et la visibilité deviennent trop réduits pour être sécuritaires

Attendu qu'il y a lieu d'interdire le stationnement du 15 avril au 15 novembre à ces endroits et qu'il y a lieu de modifier l'annexe F du règlement n° 3900-3 en conséquence;

2020-06-09 - 213

(suite)

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

De modifier l'annexe F du règlement n° 3900-3 en ajoutant le stationnement interdit en tout temps du 15 avril au 15 novembre aux endroits suivants :

- rue Gauthier, côté impair, devant le 601 sur toute la longueur;
- rue Gauthier, côté impair, devant le 617 rue Gauthier sur une longueur de 40 mètres à partir de la limite des propriétés du 615 et du 617, rue Gauthier;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant ces nouvelles signalisations;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 214

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Mai 2020
- Rapport budgétaire au 31 mai 2020
- Rapport des permis de construction du mois de mai 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 mai 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 13 mai 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en développement économique tenue le 22 mai 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en circulation tenue le 19 mai 2020
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

ADOPTÉ

2020-06-09 - 215

Adoption - Règlement 697-21

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 697-21 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) applicables aux enseignes agricoles dans les zones agricoles;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 216

Adoption du second projet - Règlement 860-96

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement n° 860-96 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

1. en ajoutant un paragraphe à l'article 1123 les dispositions générales applicables aux usages complémentaires à l'usage agricole.
2. en modifiant l'article 530, généralité aux dispositions relatives aux présentoirs servant à l'étalage extérieur.

ADOPTÉ

2020-06-09 - 217

Adoption du second projet - Règlement 860-97

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement n° 860-97 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

1. en ajoutant la définition des termes « Stationnement public » au chapitre 2 *Terminologie*;
2. en modifiant la grille des usages et normes de la zone H402 de façon à ajouter une exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement à la suite de la note (1) à la section *Divers*;
3. en modifiant l'alinéa 7) de l'article 324, du chapitre 5, afin de réduire le délai accordé concernant les travaux relatifs à l'aménagement de terrain;
4. en modifiant l'alinéa 4) de l'article 635, du chapitre 6, afin de réduire le délai accordé concernant les travaux relatifs à l'aménagement de terrain;
5. en modifiant l'alinéa 4) de l'article 829, du chapitre 7, afin de réduire le délai accordé concernant les travaux relatifs à l'aménagement de terrain;
6. en modifiant l'article 316, du chapitre 5, afin de réduire le délai accordé concernant les travaux relatifs au pavage d'une aire de stationnement;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 218

Avis de motion - Règlement 857-12

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 857-12 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 219

Adoption du premier projet - Règlement 860-98

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement n° 860-98 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Modifiant l'article 1268 concernant la période d'autorisation des enseignes promotionnelles;
- 2- Diminuant à 60m², la superficie d'implantation au sol minimale en zones H711 et H713;
- 3- Modifiant l'article 171 du chapitre 5 concernant le nombre de gazebo autorisé, en y ajoutant un paragraphe;
- 4- Modifiant l'article 172 du chapitre 5 concernant l'implantation de gazebo, en y ajoutant un paragraphe;

Que le Conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines remplace l'assemblée publique de consultation qui doit normalement se tenir en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public pour le règlement n° 860-98, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et Services sociaux daté du 7 mai 2020, lequel arrêté ministériel concerne l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19;

Que la greffière ou la greffière adjointe soit autorisée à préparer l'avis public pour la tenue de la consultation écrite ainsi que tous les documents nécessaires à ladite consultation;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 220

Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.
- 160, boulevard Sainte-Anne
- Rue des Menuisiers (lot 3 675 686)

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2020-05-20 (accepté)	2020-064	697	160, boulevard Sainte-Anne
2020-05-20 (accepté)	2020-065	697-13	Rue des Menuisiers (lot 3 675 686)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2020-06-09 - 221

***Demande de dérogation mineure
210, 1^{re} Avenue***

- Attendu** qu'en vertu de l'article 18 du règlement n° 861 sur les dérogations mineures, toutes les dispositions du règlement de zonage n° 860 et de lotissement n° 858 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que leurs amendements subséquents peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;
- Attendu** qu'en vertu de la grille H303 du règlement de zonage n° 860, la marge latérale à respecter est de deux (2) mètres;
- Attendu** que le certificat de localisation produit par l'arpenteur-géomètre Alioune Badara Ngom, en date du 19 décembre 2019, indique une marge latérale droite de 1,88 mètre;
- Attendu** que la demande de dérogation mineure pour la marge latérale droite est de 0,12 mètre;
- Attendu** qu'il y a une fenêtre sur le mur latéral droit et qu'il devient alors impossible de bénéficier de l'article 1170;
- Attendu** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée au 210, 1^{re} Avenue pour autoriser une marge latérale droite de 1,88 mètre de largeur, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-06-09

Parole aux élus

Il est tenu une période au cours de laquelle Monsieur le maire Guy Charbonneau intervient.

2020-06-09

Période de questions

Puisque la séance a été tenue de façon virtuelle et que personne n'a formulé de question préalablement à la séance, ce point est omis.

2020-06-09 - 222

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière